

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session d'hiver Conseil des États

Date de publication : 17.11.2022





Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
09.528 — Financement moniste des prestations de soins	Acceptation	4
22.3893 — Imposition minimale de l'OCDE. Conséquences en termes de disparités cantonales et mise en oeuvre par les cantons	Acceptation	4
22.022 — Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale	Adaptation	4
22.3388 — Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes	Adaptation	5
22.4053 — Lever les blocages qui entravent la réalisation des projets de mobilité douce dans le cadre des programmes d'agglomération	Acceptation	5
21.4471 — Campagnes de prévention de la violence	Acceptation	6
22.3021 — Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement	Acceptation	6
22.3392 — Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle	Acceptation	6
22.025 — Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect	Prolongation de délai	7
Empreinte		8



Editorial

La digitalisation de l'administration et le financement des prestations de santé par un prestataire unique sont des thèmes de la prochaine session d'hiver qui revêtent une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à une sélection d'objets.

L'usage croissant de moyens électroniques pour l'exécution de tâches des autorités est pour les villes au centre de l'avancée de la digitalisation de l'administration. L'UVS soutient la minorité Gmür-Schönenberger: il doit être possible pour la Confédération de passer des conventions avec les communes ou les organisations de communes, à condition que les cantons concernés aient été auditionnés auparavant. L'Union des villes suisses se prononce en outre en faveur de l'initiative parlementaire Humbel (CE/AG) et d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). L'aspect essentiel est pour les villes dans ce contexte l'intégration des prestations de soins (EFAS plus), car ce n'est qu'ainsi que l'on pourra vraiment supprimer les incitations nocives dans le système et organiser le financement des soins de manière plus équitable. Outre cela, les villes soutiennent les initiatives pour un rapport sur les conséquences de la réforme fiscale de l'OCDE et sur l'extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

09.528 Initiative parlementaire Humbel (M-E/AG)

Financement moniste des prestations de soins

Jeudi, 1 décembre 2022

Conseil des Etats

Position: L'Union des villes suisses s'engage en faveur d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Pour les villes, l'intégration des prestations de soins (EFAS plus) a toujours été particulièrement essentielle, car c'est la seule manière d'éliminer réellement les incitations nocives dans le système et d'organiser le financement des soins de manière plus équitable. Le Conseil national avait initialement rejeté une intégration des soins dans l'EFAS. La CSSS-E propose à présent au Conseil des Etats d'intégrer les soins, en définissant clairement dès le départ quand les soins, qui sont notamment fournis par les organisations d'aide et de soins à domicile et dans les établissements médico-sociaux, seront intégrés au financement uniforme. La majorité de la Commission propose de franchir cette étape quatre ans après l'entrée en vigueur du financement uniforme. L'Union des villes suisses s'est impliquée dès le départ pour une intégration échelonnée dans le temps mais pragmatique des soins dans l'EFAS et recommande donc d'accepter la proposition de la Commission.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter l'intervention.

22.3893 Postulat CER-CE

Imposition minimale de l'OCDE. Conséquences en termes de disparités cantonales et mise en oeuvre par les cantons

evtl. Lundi, 5 décembre 2022

Conseil des Etats

Position: Les cantons ne sont pas tous affectés de la même manière par l'imposition minimum de l'OCDE. La disparité entre les cantons est toutefois appelée à augmenter à cause de la réforme. Afin de garantir une mise en oeuvre de l'imposition minimale de l'OCDE conforme aux objectifs et d'obtenir une base de décision complète, l'UVS est d'avis qu'il est nécessaire de procéder à un état des lieux sur les conséquences financières de la réforme aux trois échelons de l'Etat. Il y a en outre besoin d'une vue d'ensemble transparente des cantons concernés et du nombre d'entreprises, de scénarios d'évolution des recettes fiscales dans les cantons (effets dynamiques) et d'une analyse des répercussions sur la péréquation des ressources.

Recommandation : L'Union des villes suisses recommande d'accepter l'intervention.



22.022 Objet du Conseil fédéral

Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale

Lundi, 5 décembre 2022

Conseil des Etats

Position: L'utilisation accrue des moyens électroniques pour exécuter les tâches des autorités est, non seulement au sein de la Confédération mais également dans les cantons, les villes et les communes, au cœur de la digitalisation progressive de l'administration et de la structuration des relations et des échanges avec leur habitantes et habitants. Sur la question des conventions relatives à la mise en œuvre technique et organisationnelle de la collaboration dans le domaine de l'utilisation des moyens électroniques (art. 4, al. 4), l'UVS soutient la minorité Gmür-Schönenberger: il doit être possible pour la Confédération de passer des conventions avec les communes ou les organisations de communes, à condition que les cantons concernés aient été auditionnés auparavant.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter le projet avec les modifications mentionnées.

22.3388 Motion CEATE-CN

Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes

Mardi, 6 décembre 2022

Conseil des Etats

Position: Le passage à des installations de chauffage respectueuses du climat doit être rendu plus facile par une modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Pour les nouvelles installations fixes, les limitations des émissions sonores doivent être limitées dans la mesure où elles sont techniquement et opérationnellement possibles et économiquement supportables. Les émissions sonores générées ne doivent pas dépasser les valeurs de planification, qui doivent être respectées lors de l'installation de nouvelles pompes à chaleur air/eau. L'Union des villes suisses est favorable aux systèmes de chauffage respectueux du climat dans le respect du principe de précaution, selon lequel il convient de déterminer quels appareils doivent être installés à quel endroit. Cela doit permettre de garantir la protection contre le bruit et d'éviter les éventuels conflits d'intérêts. L'uniformisation et la simplification proposées par le Conseil fédéral à titre d'amendement doivent être poursuivies dans cette direction.

Recommandation : L'Union des villes suisses recommande d'adapter le projet avec les modifications proposées par le Conseil fédéral.



22.4053 Postulat Maret (M-E/VS)

Lever les blocages qui entravent la réalisation des projets de mobilité douce dans le cadre des programmes d'agglomération

Lundi, 12 décembre 2022

Conseil des Etats

Position: Dans les programmes d'agglomération, le taux de réalisation des projets de mobilité douce est encore moins élevé que la moyenne de tous les modes de transport confondus. Ceci est problématique, car la mobilité douce constitue un des piliers d'une mobilité urbaine moderne. Le rapport qui est demandé dans le cadre de ce postulat pourrait aider à faire la lumière sur les causes de ces retards et proposer des solutions pour y remédier. L'UVS soutient ainsi ce postulat, qui devrait contribuer à un meilleur déploiement de la mobilité douce, ceci dans un contexte de mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables.

Recommandation : L'Union des villes suisses recommande d'accepter l'intervention.

21.4471 Motion Funicello (PSS/BE)

Campagnes de prévention de la violence

Lundi, 12 décembre 2022

Conseil des Etats

Position: La motion charge la Confédération de mener régulièrement des campagnes de prévention à l'échelle nationale contre la violence domestique, sexuelle et de genre. De nombreuses villes sont actives dans la prévention de la violence et spécifiquement dans la prévention de la violence domestique, sexuelle et de genre dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Les villes et communes se féliciteraient de voir se faire des campagnes de prévention qui soutiennent leurs propres efforts en matière de prévention de la violence.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

22.3021 Motion CER-CN

Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement

Mardi, 13 décembre 2022

Conseil des Etats

Position: Actuellement, la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) ne peut accorder des prêts qu'aux établissements situés dans des régions touristiques. Les hôtels des villes et des communes d'agglomération en sont exclus jusqu'à présent. La motion demande que les établissements d'hébergement individuel en ville (c'est-à-dire des entreprises familiales) puissent également obtenir des prêts de la SCH. Destinations d'excursion très appréciées, les villes génèrent le plus grand nombre de nuitées en Suisse. De plus, le tourisme urbain a fortement souffert de la pandémie de Covid. L'Union des villes approuve cette intervention, car elle élimine une inégalité de traitement injuste.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.



22.3392 Motion CIP-CN

Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle

Mercredi, 14 décembre 2022

Conseil des Etats

Position: Cette motion charge le Conseil fédéral de modifier les bases légales de manière à faciliter l'accès des requérants d'asile déboutés et des sans-papiers à la formation professionnelle. Il faudra notamment considérer l'opportunité d'abaisser les conditions d'obtention d'un permis de séjour pour la durée de la formation professionnelle initiale. Il convient de considérer l'opportunité d'abaisser de cinq à deux ans la durée de présence requise. Il faudra en outre considérer l'opportunité d'inclure aussi les jeunes qui ont suivi l'école obligatoire en Suisse pendant moins de deux ans, voire pas du tout. Enfin, il faudra considérer l'opportunité d'instaurer des demandes anonymisées. Par le passé, l'Union des villes suisses s'est déjà impliquée à plusieurs reprises en faveur de ces assouplissements et recommande d'adopter la motion. Les requérants d'asile déboutés et les sans-papiers vivent en général dans les villes, et ce pour une longue durée. Tant d'un point de vue social que compte tenu de la situation du marché du travail, il est judicieux que ces personnes puissent suivre une formation professionnelle si un employeur leur en donne la possibilité.

Recommandation : L'Union des villes suisses recommande d'accepter l'intervention.

22.025 Objet du Conseil fédéral

Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect

Mercredi, 14 décembre 2022

Conseil des Etats

Position: La préservation et la promotion de la biodiversité, mettant notamment un accent particulier sur la biodiversité dans l'espace urbain, sont un sujet important pour l'échelon communal. En vertu de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN), les cantons, les villes et les communes sont tenus de veiller à créer une compensation écologique pour les espaces dans les régions où l'exploitation du sol est intensive. L'Union des villes suisses soutient donc le contre-projet indirect à l'initiative sur la biodiversité, qui vise à revaloriser qualitativement les zones protégées et à les mettre en réseau. Dans les territoires urbains, les grandes surfaces d'un seul tenant sont cruciales pour la compensation écologique. Afin de pouvoir réaliser des surfaces de compensation à des endroits adéquats, il y a besoin de sensibilisation, de conseil et d'incitations financières pour les propriétaires, conditions mentionnées dans le contre-projet.

Recommandation : L'Union des villes suisses recommande d'accepter la prolongation du délai pour l'initiative sur la biodiversité, afin que le temps nécessaire soit disponible pour le traitement du contre-projet.

Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)